Décision 11-D-12 du 20 septembre 2011

relative au respect des engagements figurant dans la décision autorisant l'acquisition de TPS et CanalSatellite par Vivendi Universal et Groupe Canal Plus

Posted on: 21 septembre 2011 | Secteur(s) :

NUMÉRIQUE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, Autorité de la concurrence (autosaisine)
Dispositif(s)	Retrait de la décision d'autorisation Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Groupe Canal Plus

Lire

le texte intégral de la décision
879.09 Ko

le communiqué de presse